

Liste des délibérations du Conseil Communautaire du 13 Février 2024

Convoqué le 8 février 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat s'est réuni en séance publique en salle du Conseil à Bourg-Argental, le mardi 13 février 2024 à 20h sous la présidence de M. Stéphane HEYRAUD (Président).

Présents : Stéphane HEYRAUD, Président,
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Céline ELIE, Régis FANGET, André GEOURJON, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Geneviève MANDON, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Mireille TARDY, Paul THIOLLIÈRE, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH.

Pouvoirs :

- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Nathalie MATHEVET à Catherine VARIN,
- Julien MATHOULIN à Michel CHARDON,
- Pascale ROCHETIN à Vincent DUCREUX,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Laurence LAROIX à Geneviève MANDON.

Excusés : Sandra CHAFFANJON, Aurélie GRANGE, Fabien PLASSON, Denis THOUMY, Isabelle VERNAY.

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal NIWINSKI.

APPEL DES PRÉSENTS

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Délibération n° 2024-1 : Compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau, par délégation du Conseil Communautaire (décision unanime)

Délibération n° 2024-2 : Approbation du programme partenarial d'EPURES 2024 (décision unanime)

Délibération n° 2024-3 : ADS : fixation d'un tarif pour l'instruction des publicités et des enseignes pour l'année 2024 (décision unanime)

Délibération n° 2024-4 : Convention de maîtrise d'ouvrages déléguée pour les travaux d'aménagement du local de service sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia à St Sauveur-en-Rue (décision unanime)

Délibération n° 2024-5 : Approbation de la demande de classement de l'Office de Tourisme du Pilat en catégorie II (décision unanime)

Délibération n° 2024-6 : Réhabilitation, rénovation thermique, accessibilité et modernisation de la Maison du Châtelet, située à Bourg-Argental : validation de l'opération et du plan de financement dans le cadre du « Fonds Vert » (décision unanime)

Délibération n° 2024-7 : Requalification complète d'une ancienne friche industrielle « Ex-fourmilière » située sur la commune de St-Sauveur-en-Rue : validation de l'opération et du plan de financement dans le cadre du « Fonds Vert » (décision unanime)

Le Président,
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" at the top and "des Monts du Pilat" at the bottom, with a central emblem.

La Secrétaire de séance,
Chantal NIWINSKI

The image shows a blue ink signature of Chantal Niwinski.